ART. 6 N° 6722

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N º 6722

présenté par

M. Bilongo, M. Piquemal, Mme Trouvé, M. Gaillard, M. Laisney, M. Guiraud, M. Fernandes et Mme Garrido

ARTICLE 6

ANNEXE

Après le mot :

« Vieillesse »

supprimer la fin de la quatrième phrase de l'alinéa 4.

EXPOSÉ SOMMAIRE

"Par cet amendement, nous proposons de supprimer la référence à la présente réforme des retraites à laquelle nous sommes opposés.

Dans cet alinéa, il est expliqué que la réforme des retraites participerait à la diminution du déficit. Mais alors que le COR prévoyait un déficit de 22 milliards en 2022, en réalité le système des retraites est excédentaire de 3 milliards! Même s'il se réalisait, le déficit annoncé pat le Gouvernement pour les 25 procgaines années représenterait moins de 3% des dépenses totales et 0,4% du PIB. Le système est loin d'être en danger!

La retraite à 60 ans est un projet réaliste, cela reviendrait simplement à rétablir le système en place avant 2009. C'est aussi financièrement réalisable puisque le pays n'a jamaisé été aussi riche : un actif produit aujourd'hui 3 fois plus qu'en 1979.